

LE PRÉSIDENT ET LES DIGNITAIRES DE L'ARCHICONFRÉRIE
DE L'ADORATION NOCTURNE
DU TRÈS SAINT SACREMENT, A ROME.

*A nos chers confrères en J. C. de l'adoration nocturne du
T. S. Sacrement, érigée en l'église paroissiale de Notre-
Dame, à Montréal, Canada,*

Salut à jamais dans le Seigneur.

Chargés d'une fonction, qui nous fait un devoir de procurer le salut des âmes et le progrès de la piété et de la religion, c'est avec plaisir que nous associons et affilions à notre Archiconfrérie les Confréries de même nom et que nous leur en communiquons les indulgences et les privilèges, ainsi que nous en avons reçu le pouvoir de Léon XII d'heureuse mémoire...

C'est pourquoi, comme le T. Exc. et T. Rév. Seigneur Edouard C. Fabre, Evêque de Montréal, en Canada, a érigé canoniquement par son autorité ordinaire et confié au soin du Séminaire de Saint-Sulpice la Confrérie ci-dessus mentionnée, et qu'il nous a vivement pressés d'accorder à cette Confrérie notre affiliation et communication d'indulgences, Nous, Président et Dignitaires, représentant toute la susdite Archiconfrérie, n'étant mus que par l'amour de Dieu et le zèle pour le progrès de la piété et de la religion chrétienne, prenant en considération que la susdite Confrérie a été érigée canoniquement, que l'Evêque du lieu y est consentant, qu'il a loué par ses lettres testimoniales la piété et la religion de cette même Confrérie — et pourvu que nous n'ayons encore accordé la grâce de l'affiliation à aucune autre Confrérie